

CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Arrêté du 25 juin 2018

INFORMATIONS A DESTINATION DES CANDIDATS INDIVIDUELS - SESSION 2020

Les préinscriptions à la **session 2020** de l'examen du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie seront ouvertes :

Rectorat

- du **jeudi 16 octobre (14H00) au lundi 18 novembre 2019 (14H00)**
- sur le site : www.ac-amiens.fr
- rubrique Diplômes
- puis CAP/BEP/MC.

Division des Examens et Concours

Bureau des diplômes professionnels

A l'issue des préinscriptions, vous serez destinataire d'une confirmation d'inscription.

Dossier suivi par
Angelina MOREIRA
Chef de Bureau DEC3

Je vous prie de vérifier avec attention et de modifier le cas échéant cette confirmation qui reprend les éléments saisis sur INTERNET et de la retourner :

Tél. :
03.22.82.38 65

- au rectorat pour le **Vendredi 13 décembre 2019**
- signée (co-signature du représentant légal pour les mineurs et qui seront majeurs avant le 31 décembre 2020)
- et accompagnée des pièces justificatives demandées.

Dossier suivi par
Laetitia BLAIND
DEC 3

Vous trouverez ci-dessous les précisions relatives à la spécialité postulée concernant le déroulement de l'examen.

Tél. :
03.22.82.69 42

1- DOMAINE PROFESSIONNEL

Mél. :
ce.dec@ac-amiens.fr

L'attestation UV n'est plus exigée mais le candidat sera interrogé lors d'une épreuve écrite sur la conduite d'une prestation UV durant l'épreuve EP1 : « Techniques esthétiques du visage des mains et des pieds ».

20, boulevard d'Alsace-
Lorraine
80063 AMIENS CEDEX

EP3- Conduite d'un institut de beauté et de bien être : relation avec la clientèle et vie de l'institut.

Pour l'épreuve EP3, situation 2, le candidat prépare son dossier à partir de la lecture de la définition de l'épreuve. Ce dossier est constitué d'une présentation d'une ou des entreprises support de l'expérience professionnelle.

Horaires d'ouverture au
public et d'accueil
téléphonique
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h00

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 40 minutes qui s'effectue en deux temps :

- La première situation : les compétences sont évaluées dans le cadre d'une simulation de vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé.
- La deuxième situation : les compétences sont évaluées à partir de la présentation d'un dossier rédigé et présenté par le candidat. Cette présentation est suivie d'un entretien

1/2

Ce dossier devra être déposé en deux exemplaires dans le centre d'examen avant la date qui sera communiquée sur votre convocation à l'examen, faute de quoi vous ne serez pas interrogé et la note de 0/20 vous sera attribuée.

En cas d'absence de dossier complet, l'interrogation ne peut avoir lieu et la note 0/20 est attribuée à l'épreuve.

2- ACCES A LA REGLEMENTATION DE L'EXAMEN

- La définition des épreuves du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie (arrêté 25 juin 2018) ainsi que le programme et la définition des épreuves d'enseignement général (Arrêté du 17 juin 2003) peuvent être consultés :

- o sur le site sur le site Eduscol : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_e cp/Annexes_CAP_e cp.pdf

2/2

- Des dispenses d'épreuves possibles (à la demande du candidat au moment de l'inscription) :

- ➔ Les candidats peuvent demander à être dispensés de tout ou partie (cf. arrêté du 23 juin 2014 BOEN n°30 du 24 juillet 2014) des épreuves d'enseignement général Français et histoire géographie, Mathématiques – sciences et Education physique et sportive, **s'ils sont titulaires** :
 - d'un CAP, CAPA, BEP, BEPA, Baccalauréat, du DAEU,
 - d'un titre ou diplôme enregistré au moins au **niveau IV** de qualification dans le répertoire national des certifications professionnelles
 - ou d'une certification délivrée dans un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange classé à un niveau correspondant au moins au niveau 4 du Cadre européen de certification (CEC)

Rappel : tout candidat individuel peut demander à être dispensé de l'épreuve d'Education physique et sportive sans justificatif.

ATTESTATION DE PARTICIPATION EN QUALITE DE MODELE pour un(e) candidat(e) inscrit à la session 2020

(1) du CAP "esthétique, cosmétique, parfumerie"

(1) du CAP "coiffure"

(1) de la mention complémentaire de niveau V "coiffure, coupe, couleur"

Centre d'examen

Date de l'épreuve

N° du candidat

Nom et prénom du candidat

Partie réservée au modèle

Je soussigné(e)

(nom et prénom du modèle)

né(e) le

reconnais

être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration des cils, des cheveux ou des poils

et j'accepte d'être modèle pour l'épreuve

(1) EP 1 (techniques esthétiques) du CAP "esthétique, cosmétique, parfumerie".

(1) EP 2 (coupe, forme, couleur) du CAP "coiffure".

(coloration, effets de couleur) de la mention complémentaire de niveau V "coiffure, coupe, couleur".

(Signature du modèle)



CE DOCUMENT EST OBLIGATOIRE.

Il sera présenté par le(la) candidat(e) le jour de l'épreuve et devra donc être renseigné par le modèle majeur avant le démarrage de l'épreuve.

Aucun modèle mineur n'est accepté pour les épreuves concernées.